

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_118

Objet : Vente des parcelles D 1120p et YC 70p à Steenvoorde au profit de de Flandre Opale Habitat

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (78) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

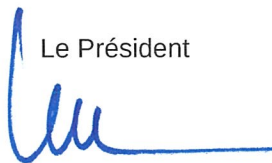
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 86

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_118

Objet : Vente des parcelles D 1120p et YC 70p à Steenvoorde au profit de de Flandre Opale Habitat

Cœur de Flandre aggro est propriétaire des parcelles D1120p et YC70p (en attente de division) situées sur la commune de Steenvoorde.

La commune, déclarée déficitaire au titre de l'article 55 de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dit loi SRU), a signé un contrat de mixité sociale avec l'État afin d'accélérer la production de logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce contexte, et dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat et de l'aménagement du territoire, Cœur de Flandre aggro, en partenariat avec la commune de Steenvoorde, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux sur ce foncier.

À l'issue de la procédure d'AMI, la candidature de Flandre Opale Habitat a été retenue.

Le projet proposé prévoit notamment :

- la réhabilitation de la ferme et du séchoir existants ;
- la création de logements locatifs sociaux complémentaires ;
- un traitement qualitatif des espaces publics et paysagers ;
- une intégration du projet dans son environnement urbain et patrimonial.

Flandre Opale Habitat a formulé une offre d'acquisition du foncier à hauteur de 500 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des domaines en date du 22 janvier 2026 estimant le bien à 475 000 € ;

Considérant que Flandre Opale Habitat a été désigné lauréat de l'AMI lancé par la communauté d'agglomération ;

Considérant l'offre d'acquisition formulée par la société Flandre Opale Habitat pour un montant de 500 000 € ;

Considérant que cette offre prévoit la réalisation d'un programme comprenant 66 logements locatifs sociaux ;

Considérant que le compromis de vente sera valide 18 mois à compter de sa signature avec possibilité de prolongation en cas de recours contre le permis de construire ;

Considérant que l'offre d'achat est assortie de conditions suspensives liées notamment à l'obtention d'un permis de construire et à des seuils de pré-commercialisation ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe de la vente des parcelles D 1120p et YC 70p (en attente des divisions) sur la commune de Steenvoorde au profit de Flandre Opale Habitat,
- d'autoriser l'acquéreur à substituer toute personne physique ou morale de son choix lors de la signature du compromis puis de l'acte de vente,
- de fixer le prix de vente à 500 000 € net vendeur, auquel s'ajoutent les frais de notaires à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tout document relatif à la cession.

Vote :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

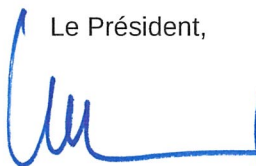
Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Le Président,



Valentin BELLEVAL

